



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CONSEIL NATIONAL** de la  
**MER ET DES LITTORAUX**

Avis du 17 février 2026 relatif à l'initiative européenne d'observation de l'Océan

Dans le cadre des actions du Pacte Océan, la Commission européenne a publié un appel à contribution en vue de l'élaboration d'une initiative européenne pour l'observation de l'Océan s'articulant autour de trois dimensions :

- La connaissance du milieu marin, la recherche et l'innovation
- La dimension internationale et la gouvernance
- La dimension éducative, culturelle et la sensibilisation pour une appropriation collective

Le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), saisi pour avis sur cette initiative le 28 janvier 2025, a mandaté le comité pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER) pour préparer des recommandations.

Conformément à l'article 5 3) du Règlement intérieur du CNML, les avis, propositions ou recommandations préparés par les comités spécialisés du CNML sont transmis au bureau afin de procéder à leur adoption ou, à défaut, faire connaître au comité ses observations motivées.

Le COMER a présenté son rapport lors de la réunion du bureau du CNML du 17 février 2026.

Après consultation des membres, le bureau du CNML approuve les recommandations formulées par le COMER, complétées par les recommandations suivantes :

- Cette initiative européenne doit s'appliquer à l'ensemble des territoires des Etats membres, y compris les régions ultrapériphériques.
- Le bureau insiste sur une souveraineté européenne des données marines, assortie d'une maîtrise et d'une gouvernance publique rigoureuse, au regard du contexte géostratégique complexe. Il appelle à une grande vigilance sur la diffusion des données sensibles.
- Le bureau souhaite en complément qu'une stratégie interministérielle vienne préciser au niveau national les conditions de diffusion des données.

**Le bureau du CNML approuve les recommandations infra préparées par le COMER relatives à l'initiative européenne d'observation de l'Océan, avec les compléments apportés ci-dessus.**



## **Recommandations du COMER sur l'initiative européenne d'observation de l'océan**

-

### **Contribution à l'Ocean Act**

## **Introduction**

En réponse aux défis identifiés dans l'appel à contributions — dépendances stratégiques de l'Europe, vulnérabilités géopolitiques, lacunes persistantes en matière d'observation, fragmentation des efforts et aggravation de la triple crise planétaire — le COMER propose un ensemble de recommandations structurées et opérationnelles visant à établir une Initiative européenne d'observation de l'océan cohérente, résiliente et pérenne.

S'appuyant sur l'empreinte maritime unique de la France, qui dispose de la deuxième zone économique exclusive mondiale, le COMER souligne que la stratégie européenne d'observation doit couvrir l'ensemble du continuum océanique, des systèmes côtiers et littoraux à l'océan ouvert. Ces deux domaines sont indispensables à la compréhension et à la gestion des changements marins, bien qu'ils requièrent des infrastructures, des technologies et des approches de gouvernance distinctes.

Répondre à ces enjeux suppose plus qu'une coordination progressive. Cela nécessite un cadre de gouvernance juridiquement ancré, des investissements durables dans les capacités d'observation à long terme, le renforcement de l'accès autonome de l'Europe à la mer et aux flux de données stratégiques, la consolidation de la maîtrise publique des données marines, l'accélération de l'innovation technologique dans un marché européen compétitif, ainsi que la reconnaissance de l'observation de l'océan comme mission scientifique et fonction stratégique d'intérêt public.

Les recommandations s'articulent autour de huit piliers complémentaires destinés à garantir continuité scientifique, autonomie stratégique et impact sociétal.

## **1. Établir un cadre de gouvernance robuste et opérationnel pour un Système européen d'observation de l'océan**

Le COMER soutient fermement l'instauration d'un cadre juridique formel pour gouverner et coordonner le Système européen d'observation de l'océan (EOOS). Un forum structuré Commission européenne–États membres devrait être créé afin de définir les priorités stratégiques en matière d'observation, de recherche et d'innovation, d'assurer la cohérence des investissements et d'apporter une visibilité à long terme.

Ce forum devrait :



- définir les priorités d'observation à l'échelle européenne ;
- conduire régulièrement des analyses de lacunes (scientifiques, technologiques et géographiques) ;
- évaluer les performances du système, ses coûts et ses bénéfices socio-économiques et environnementaux ;
- garantir l'implication structurée des parties prenantes, y compris les conventions régionales marines ;
- maintenir des liens opérationnels étroits avec les services numériques marins de l'UE (Copernicus Marine, EMODnet, WISE-Marine et le futur Jumeau numérique européen de l'océan – DTO).

Il devrait s'appuyer sur une structure permanente de coordination européenne ainsi que sur des mécanismes nationaux efficaces. Les cadres existants peuvent constituer des références utiles. À titre d'exemple, la gouvernance multi-organismes Fr-OOS (French Ocean Observing System), à laquelle des membres du COMER contribuent activement, assure en France une coordination stratégique des infrastructures d'observation marine. De telles expériences peuvent éclairer la conception des mécanismes européens.

La gouvernance doit également tenir compte des réalités écologiques, en intégrant à la fois une logique par bassin maritime et des spécificités biogéographiques et écosystémiques. Une attention particulière doit être accordée aux régions polaires et aux grands fonds marins.

Enfin, il est essentiel de consolider les capacités d'observation existantes, dont la continuité et l'interopérabilité doivent être sécurisées par des investissements soutenus. Le CNRS souligne notamment l'importance des synergies entre observations *in situ* et spatiales (altimétrie satellitaire, couleur de l'océan), qui constituent un atout scientifique majeur de l'Europe.

## **2. Garantir l'autonomie stratégique et la capacité de recherche en mer**

L'autonomie stratégique repose sur la capacité de l'Europe à accéder à la mer, à renouveler ses infrastructures et à sécuriser ses flux de données. La hausse des coûts, le vieillissement des flottes et la dépendance croissante à des opérateurs privés hors standards harmonisés fragilisent cette capacité.

Une approche européenne coordonnée des flottes océanographiques est nécessaire, avec un renforcement d'EuroFleet, un soutien au renouvellement des navires et une transition vers des opérations bas carbone. Un cadre européen devrait également clarifier les conditions d'intervention des opérateurs privés, tout en garantissant la primauté des standards publics en matière scientifique et éthique.



### **3. Faire du suivi à long terme de la biodiversité un pilier central**

Le suivi biologique à long terme doit être reconnu comme composante fondatrice de l'EOOS. Les séries temporelles sur les populations, communautés et fonctions écosystémiques sont essentielles pour distinguer variabilité naturelle et changement structurel, évaluer les pressions cumulées et mesurer l'efficacité des politiques publiques.

Des programmes tels que SEE-Life et les Services Nationaux d'Observation (SNO) labellisés par le CNRS, coordonnés dans le cadre de Fr-OOS, illustrent l'importance d'infrastructures pérennes et structurées. Une attention particulière doit être accordée aux zones mésopélagiques et profondes.

### **4. Intégrer pleinement le suivi des activités humaines**

L'observation doit évoluer vers un suivi harmonisé et spatialement explicite des activités maritimes (pêche, transport, énergies renouvelables, tourisme, pollution). L'intégration de ces données avec les paramètres physiques, biogéochimiques et biologiques est indispensable pour l'évaluation des impacts cumulés et la planification maritime fondée sur des preuves scientifiques.

### **5. Accélérer l'innovation et renforcer la compétitivité européenne**

L'Initiative doit à la fois renforcer la compétitivité industrielle européenne et développer des produits d'observation à forte valeur ajoutée pour l'action publique.

Cela implique le soutien à l'innovation dans :

- les capteurs avancés (eDNA, imagerie, acoustique passive) ;
- les plateformes autonomes ;
- les systèmes à faible coût et éco-conçus ;
- les outils d'intelligence artificielle.

Les partenariats public-privé sont essentiels, sous réserve d'un encadrement public garantissant standards et gouvernance des données.

Des produits à forte valeur stratégique doivent être développés directement à partir des données d'observation : indicateurs en temps réel pour les politiques marines, systèmes d'alerte précoce, jeux de données stratégiques pour la planification.



## 6. Garantir la maîtrise publique des données marines

Les données marines constituent une infrastructure stratégique. Leur gouvernance doit relever d'une maîtrise publique transparente et responsable. L'interopérabilité entre EMODnet, Copernicus Marine, WISE-Marine et le DTO doit être consolidée, l'observation in situ demeurant la couche fondatrice.

Des infrastructures nationales telles que Data Terra et son composant océan ODATIS illustrent des cadres intégrés de gestion des données garantissant interopérabilité et accès à long terme.

## 7. Investir dans les ressources humaines

L'observation repose sur des professionnels hautement qualifiés assurant continuité et fiabilité des dispositifs sur le long terme. L'Initiative pourrait encourager une reconnaissance formelle du métier d'observateur de l'océan à l'échelle européenne, inspirée de modèles nationaux tels que le CNAP (Conseil National des Astronomes et Physiciens), garantissant stabilité des carrières et continuité des compétences.

## 8. Renforcer la culture océanique et l'appropriation sociétale

L'engagement du public doit être intégré structurellement. Le développement de sites d'observation labellisés européens dans des zones marines d'intérêt sociétal fort est soutenu. Les navires et observatoires publics doivent jouer un rôle d'ambassadeurs de la science océanique.

Le développement de formations couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'observation marine est également essentiel pour assurer la disponibilité des compétences interdisciplinaires nécessaires.

## Conclusion

L'Initiative européenne d'observation de l'océan représente une opportunité décisive pour transformer les atouts scientifiques existants en un système cohérent, autonome et robuste. En ancrant la gouvernance dans un cadre juridique, en investissant dans le suivi à long terme de la biodiversité, en sécurisant l'accès à la mer, en garantissant la maîtrise publique des données et en stimulant l'innovation dans un écosystème compétitif, l'Union européenne pourra s'assurer que l'observation de l'océan fournisse « les données dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons », tout en renforçant résilience, souveraineté et responsabilité environnementale.

Le COMER se tient pleinement mobilisé pour mettre son expertise et son expérience opérationnelle au service de cette initiative.